

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJEITS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-792959

7/2023

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11940

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SOBHI Halim

Mouyna Nouredine

Date de naissance : 28/12/1957

Adresse : Villa ayden N° 09 Our Benaggaa

Tél. : 0661.17.06.01

Total des frais engagés : 250,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age: 88 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

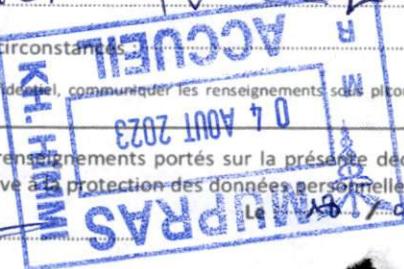
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 MAI 2023	Q		250,-	INP : 07/05/2023 Dr. Halim Lyon 69 09 82 58-0584. 06 61 15 35 18

EXÉCUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/05/2013	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

docteur halim kaicer

Pédiatre

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Enfants Nourrissons Nouveau-nés  
Réanimation Néonatale

الدكتور حليم قيسير

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

الضيقه و الحساسية

خريج كلية الطب بباريس

ID:651053 GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV:139,20 DH



6 118001 140923

Casablanca, le : 15 MAI 2023

Sofhi. Rhamza  
7,50  
9 m -

Prison

1 Ry

Dr. Halim KAICER  
Tél: 05 22 98 62 68 - GSM: 06 61 15 35 46  
19, rue Mabrouk - 10000 Casablanca - Maroc

docteur halim kaicer

Pédiatre

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Enfants Nourrissons Nouveau-nés  
Réanimation Néonatale

الدكتور حليم قيصر

اختصاصي في أمراض الطفل والرضيع

الضيقه و الحساسية

خريج كلية الطب بيباريس

Casablanca, le :

23.05.2021



Nourrisson SOBHI Rhassane

Age : 9 mois 15 jours

Poids : 9,40 Kg



**1 - DOLIPEDIATRIQUE**

dose 10 kg 3 à 4 fois par jour si fièvre

**2 - NODOL FEN SUSPENSION**

dose 10 kg matin , midi et soir pdt 10 jours

22,50 -

40,00 dh



PPA 9 DH/4  
FIR 01/26  
LOT 1126



: 06 61 15 35 46 - Email : hkaicer@gmail.com